



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté

DCPT/DOSA

# 1. EXPERIMENTATION SIGNATURE CERTIFICATS DE DECES PAR LES IDE

# Formation

## Formation des IDE :

- Organisée par les ARS
- Pour tous les IDE ( IDEL et Salariés)
- 12h ;
- Incluse dans le temps de travail des IDE salariés.
- Délivrance d'une attestation de réussite à l'issue de la formation : à transmettre au conseil de l'OI.

**Plateforme e-learning** développée par ARS CVL en lien avec société DOKEOS ( identique pour toutes les ARS).  
Après évaluation, intégration de modules en présentiel si nécessaire.

Durée de connexion possible/ IDE : 28 j



## Plan de la formation

Module 01 : Présentation du dispositif

Module 02: Evaluation module 1

Module 03 : généralités relatives à la mortalité en France

Module 04 : Etablir le diagnostic de la mort : signes négatifs de la vie – Signes positifs de la mort

Module 05 : Causes du décès et obstacle médico-légal

Module 06: Processus morbide : lecture chronologique inversée

Module 07 : Evaluation N° 2

Module 08 : Législation funéraire

Module 09 : Le certificat de décès

Module 10 : Renseigner le volet administratif

Module 11 : Renseigner le volet médical

Module 12 : Bonnes et mauvais pratiques

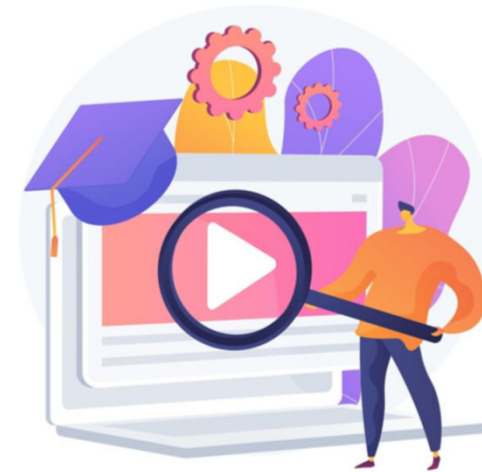
Module 13 : Transmission du certificat

Module 14 : Responsabilités

Module 15 : En résumé

Module 16 : Cas pratiques

Module 17 : Evaluation finale



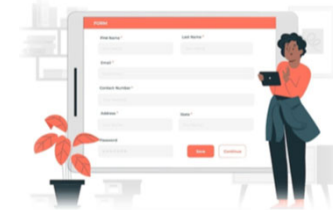
## Principales étapes

L'ARS BFC transmet à l'ARS CVL **chaque semaine** les informations concernant les IDE volontaires:

- ❑ N° RPPS – Nom – Prénom – N° de diplôme – Ville – Code département – Adresse Courriel – Type d'exercice

### Préinscription

- ❑ Sous 48h après réception des informations nominatives
- ❑ Chaque apprenant reçoit un mail de préavis d'inscription avec le mode d'emploi de la plateforme
- ❑ Il est conseillé de posséder un exemplaire papier de certificat de décès pour suivre la formation



## E-formation

### « Rédaction des certificats de décès par les IDE »

Programme conforme au Décret no 2023-1146 du 6 décembre 2023



Conditions : IDE, 3 ans de DE, volontaire, libéral ou salarié en EHPAD ou HAD, avec accord de l'employeur si salarié, inscription à la formation validée par le Conseil départemental de l'ordre des infirmiers

3 étapes à réaliser dans cet ordre 1-2-3 :

<p><b>1 - Bienvenue</b></p> <p>Vous allez recevoir un mail pour activer votre compte. Ce mail vient de « ARS Formation, noreply@dokeos.com »</p> <p><b>Cliquez sur le bouton bleu</b></p> 	<p><b>2 - Mot de passe</b></p> <p>Vous serez dirigé vers une page web pour créer et définir votre mot de passe.</p> <p><b>Choisissez, confirmez et cliquez sur définir</b></p> 	<p><b>3 - Accès opérationnel</b></p> <p>Uniquement après 1 et 2.</p> <p><a href="https://arsformation.lmsdokeos.com">https://arsformation.lmsdokeos.com</a></p> <p><b>Identifiant : votre mail</b></p> <p><b>Mot de passe : celui que vous avez créé</b></p> 
---	---	--

Une fois connecté...

<p>Cliquez sur le pavé « Mode d'emploi »</p> 	<p>Cliquez sur « Commencez le module »</p> 	<p><b>ATTENTION</b> : au lancement d'un module un écran blanc s'affiche, soyez patient le temps du chargement des contenus.</p>
--	--	---

Parfait, vous savez tout sur la plateforme. Cliquez sur le pavé « Rédaction des certificats de décès par les IDE ». **Vous avez 28 jours pour terminer le parcours de formation en ligne.**

Bonne formation



**ATTENTION**, un temps minimum est prévu pour chaque module

(indicateur juste à gauche du symbole notification en haut à droite).

Il est recommandé de disposer d'un exemplaire papier de certificat de décès pour suivre la formation. N'allez pas trop vite, car même si les ressources sont vues. Reprenez le module et prenez le temps nécessaire.

En cas de difficulté technique persistante pour accéder au parcours de formation, adressez un mail à [jerome.clement@ars.aoste.fr](mailto:jerome.clement@ars.aoste.fr) en précisant nom, prénom et le problème rencontré.

## Inscription



- Chaque apprenant reçoit un mail automatique d'invitation via la plateforme pour activer son compte.
- Seul le destinataire du mail peut activer le compte.
- Une à deux fois par semaine, ce mail d'activation est ré-adressé par la plateforme aux apprenants qui n'ont pas encore activé leur compte.
- Ce mail vient de l'adresse : « noreply@dokeos.com » et « ARS Formation ».
- L'apprenant doit cliquer sur le bouton bleu présent dans le mail pour valider son compte et créer son mot de passe.
- A J 30, un compte qui ne serait pas activé passe hors délai et sera supprimé pour libérer la licence non utilisée au profit d'une autre inscription.
- En cas de perte du mot de passe, accès spécifique « mot de passe oublié » sur la page d'accueil de la plateforme.

AF ARS Formation <noreply@dokeos.com>  
À : Vous

← ↶ ↷ ...  
Ven 12/04/2024 10:38



Bonjour Jxxx XXXJJJ,

**Vous pouvez accepter l'invitation ci-dessous (bouton bleu "accepter l'invitation") pour créer votre compte et accéder aux parcours de formation en ligne.**

Le mot de passe sera créé à votre premier accès.

Cordialement,  
CLEMENT Jérôme  
Chef de projet ARS CVDL  
Administrateur de la plateforme

Accepter l'invitation

Vous avez été invité à rejoindre le portail de formation ARS Formation.

Vous pouvez accepter cette invitation et créer votre compte via le lien ci-dessus.

Votre login sera votre adresse courriel et vous serez invité à créer votre mot de passe.

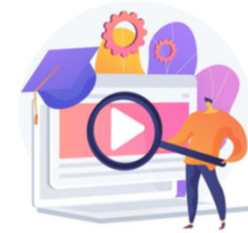




## Post inscription

- Une fois l'inscription réalisée sur la plateforme, le tableau des inscriptions effectives sera transmis par l'ARS CVL à l'ARS BFC.

# Formation



## Durée

- La durée théorique du parcours est de 12h.
- La **durée moyenne est de 8h** avec des extrêmes entre 5h30 et 16h.
- La durée minimale du parcours en ligne est de 6h30. Les modules ne peuvent pas être validés en dessous du temps minimum.

## Etapes obligatoires

- Chaque module de 1 à 17 est obligatoire et chaque module validé autorise l'accès au module suivant.
- Au sein de tous les modules, sauf le 2, 7 et 17, un test permet de réviser les connaissances essentielles du module en cours.
- Le score requis pour valider cette étape de test ( 4 à 5 questions) est de 100%.
- Toutes les questions du test final sont présentées aux moins 1 fois dans ces questionnaires intermédiaires.
- Chaque lundi, l'administrateur de la plateforme récupère les échecs au test final et pour chaque apprenant, un mail leur est adressé avec réactualisation du module test.
- En moyenne 2% des apprenants échouent au test 17. 2 qui nécessite 100% de bonnes réponses.



## Attestation de fin de formation

- L'apprenant obtient automatiquement son attestation en fin de parcours. Elle est en format PDF. **Il la télécharge et la dépose sur son espace ordinal personnel.**
- Le parcours e-formation s'arrête là pour l'apprenant et son compte sera désactivé une fois les 28j atteints.
- Un « mémento » de fin de formation est mis à disposition dans l'espace « ressources » à télécharger.



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-  
Franche-Comté

DCPT/DOSA